

qu'il est à présent. Depuis la conquête des Gaules par César jusqu'à la révolution de 1793 qui fixa l'unité nationale, la patrie de nos pères ne fut pas toujours habitée par une seule nation. D'abord, les légions romaines se heurtèrent contre les Gaulois; plus tard, Clovis et ses Francs se mêlèrent à eux; Charlemagne trouva sous sa main non pas un peuple mais vingt peuples ayant tous un idiome, une origine et un culte différents. Sous les rois Capétiens la France renfermait les Bourguignons, les Basques, les Bretons, les Provençaux et vingt autres peuples qui tout en reconnaissant le roi de France pour leur seigneur suzerain n'en conservaient pas moins leur nationalité à demi-barbare. Cependant, peu à peu, la langue franque absorba la langue romane et avec elle les autres dialectes jusqu'à ce que François Ier le père des lettres, protégeant Rabelais et beaucoup d'autres génies que leurs travaux littéraires ont immortalisés, devint le précurseur de l'unité nationale. Enfin quand la langue française eut été pour ainsi dire achevée par les grands maîtres du siècle de Louis XIV, l'unité littéraire amena définitivement l'unité nationale. Le dernier coup fut porté en 1793 et, malgré quelques idiomes tolérés comme parure et comme souvenir plutôt que par nécessité, il n'y a plus en France qu'un seul peuple, le peuple français.

*A continuer.*

### COMPTES PUBLICS.

Monsieur Dubord a proposé, vendredi dernier, que messieurs ROSE, Sicotte, TERRILL, Pope, R. W. Scott, Sincennes et Dubord, formassent le comité chargé de s'enquérir "de quelle manière ont été exécutés depuis 1852, les travaux publics dans le havre de Québec, le golfe Saint-Laurent et la rivière Saguenay; et d'examiner les comptes des différentes personnes concernées dans les dits travaux, de s'informer de quelle manière s'est fait le service des remorqueurs autorisés par le gouvernement, et de faire rapport," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et d'interroger des témoins.

Le but du comité est bon, mais à l'exception de monsieur Sicotte, nous craignons beaucoup que le comité contienne de bien faibles auditeurs de comptes. Avec des hommes qui ne sont pas sincères, on ne peut pas faire jaillir la vérité! L'exclusion de monsieur Brown du comité des comptes publics l'a prouvé suffisamment, qu'en dites vous monsieur Dubord?

Nous publions plus bas les noms des députés qui ont voté contre l'admission de monsieur Brown dans le comité, et les noms de ceux qui ont voté pour son exclusion.

### ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Toronto, 18 février 1859.

Monsieur Cartier propose le concours de

la chambre dans la nomination des comités. Monsieur Foley fait motion que le nom de monsieur Brown soit ajouté à la liste des membres du comité des comptes publics.

Monsieur Cartier s'y oppose et accepte la motion comme une question de non-confiance.

Monsieur Galt déclare qu'il résignerait plutôt que d'avoir monsieur Brown dans le comité.

Les débats continuent.

Messieurs Brown, Drummond, Cartier, J. A. Macdonald, le docteur Connor et autres parlent tour à tour sur la motion.

Il est constaté de la part du gouvernement que la conduite de monsieur Brown dans le comité l'année dernière, a prouvé jusqu'à l'évidence que le seul objet qu'il avait eu en vue n'avait pas été pour l'avancement du pays, mais simplement pour nuire au crédit et ruiner le caractère du ci-devant inspecteur-général.

Il est soutenu de la part de l'opposition que ses travaux, et spécialement ceux de monsieur Brown, dans le comité des comptes publics, avaient eu l'effet d'exposer plusieurs abus, et qu'il était seulement juste que le pays continuât à avoir le bénéfice de ses services.

La motion est négative par la division suivante :

Pour—Messieurs Bell, Biggar, Bourassa, Bureau, Burwell, Clark, Connor, Cook, Désaulniers, Dorion, Dorland, Drummond, Finlayson, Foley, Foster, Gould, Harcourt, Hartman, Hébert, Hogan, Howland, Jobin, Langevin, Lemieux, J. S. Macdonald, Matice, McDougall, McGee, McKellar, Mowatt, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Walker Powell, Ross, Rymal, Somerville, Terrill, Thibaudeau, Wallbridge, White et Wright—43.

Contre—Messieurs ALLEYN, ARCHAMBAULT, BABY, BEAUBIEN, Bellingham, Benjamin, Burton, Cameron, Carling, Caron, Cayley, CARTIER, CHAPUIS, CIMON, Contlée, Daly, Daoust, DIXONNE, DUBORD, DUFRESNE, Durkin, Eellowes, Fergusson, Ferres, Fortier, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Gowan, Harwood, Heath, Lacoste, LeBoutillier, pro-gén. Macdonald, McCann, Meagher, MORRIS, Morrison, OUIVET, PANET, Playfair, Pope, Price, Robinson, Roblin, Rose, R. W. Scott, Wm Scott, Sherwood, SIMARD, Simpson, Sincennes, Sydney Smith, Talbot, Tassé, Tett, TURCOTTE, Webb et Whitney—60.

Monsieur McDougall propose ensuite d'ajouter les noms de messieurs Hogan et Somerville sur la liste du comité, comme en ayant déjà fait partie.

Une discussion s'élève alors à ce sujet.

Monsieur Ferres, maintient que monsieur Brown personnellement et dans les colonnes du *Globe*, l'année dernière, avait mal interprété les preuves données devant le comité, et avait employé le temps à la disposition du comité à des affaires qui n'étaient pas de son ressort.

Cette motion est encore négative par 57 contre 36.

### LA CORPORATION.

A la séance du conseil de ville, vendredi dernier, il a été lu une lettre de monsieur John Ross réclamant une indemnité pour dommages causés, par l'eau de l'aqueduc, aux effets de ses locataires de la rue Buade. Référé au comité de l'aqueduc.

Une lettre de monsieur P. Girard expliquant pourquoi le pin blanc a été substitué au chêne dans la construction de la Halle Champlain a été lue aux conseillers.

Une pétition de monsieur Paul Thibaudeau pour augmentation de salaire en sa qualité d'huissier de la Cour d'Assesseur a été présentée.

Le rapport annuel de l'inspecteur des chemins de la cité a été soumis.

Sur la recommandation du comité des finances, il a été résolu que le salaire de chacun des deux cotiseurs de la cité soit réduit de \$1000 à \$800.

Il a été lu aussi un rapport du comité spécial au sujet de la Halle Champlain, et un autre de monsieur Lecourt, architecte, sur le même sujet.

Le rapport du comité spécial ayant été mis aux voix.

Monsieur Robertson secondé par monsieur Audette a proposé et il a été

*Résolu*—"Que la parti des rapports qui accepte le mesurage fait par monsieur Girard soit biffé et que les mots suivants soient ajoutés : et que le comité spécial soit chargé de faire mesurer de nouveau, au commencement du printemps."

Monsieur Pope secondé par monsieur Audette a proposé et il a été

*Résolu*—"Que le promoteur soit requis de prendre des mesures pour appliquer l'ordonnance concernant la cruauté exercée sur les animaux, en regard à l'intention qui a été publiquement annoncée d'en tuer au tir sur la glace en face de la ville le 22 de ce mois."

Messieurs Gosselin et Larue avaient annoncé que le 22 février, deux superbes caribous seraient mis au blanc sur la glace. On payait cinq chelins le droit de lancer, à une distance de 1,500 pieds, une balle sur ces deux buts vivants. L'indignation a touché les cœurs sensibles,—on sait combien la sensibilité est pratiquée à Québec, surtout par les ministériels!—et ordre a été donné de faire grâce de la vie aux deux animaux.

Que la clémence est une belle chose, surtout quand elle est exercée sur les bêtes inoffensives! C'est la clémence qui a inspiré au poète LeMétis ces vers sentimentaux :

Moi j'aime les bêtes!  
Est-ce comme ça que vous êtes  
Ça fait tant de mal  
De voir souffrir ce pauvre animal!

C'est ce qui explique pourquoi certains individus ont pleuré d'avance sur le sort